

Redevance « Ordures ménagères »

2

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES FONCIERS :

0

Les attestations originales délivrées
par les communes et les justificatifs de
logements vacants sont à transmettre à
la Communauté de communes
Provence Verdon
impérativement avant le 31/03/19

1



9

Renseignements en mairie
ou auprès de la CCPV
Avenue de la Foux - Varages
Tél. : 04.94.77.18.53
Mail : contact@provenceverdon.fr